



## Suite à la vente d'une maison un des nus propriétaires reste muet

Par **ponteves**, le **08/12/2011** à **07:57**

Bonjour,

Beaucoup parlent de loi de 2006, puis 2009 mais dans les faits qu'en est-il exactement ?

Ma question est simple : Ma mère est décédée. Nous sommes 4 héritier mon père, mon frère et ma soeur. Une maison a été vendue avec l'accord de tous

le partage a été fait-- 50 % pour mon père puis 30 % pour mon père sur les 50 % restant.

Nous étions tous d'accord de toutes façons c'est la loi, mais voilà l'agence a demandé que soit débarrassée une pièce restée pleine d'objet en accord l'agence l' a faite vider pour la somme de 950 Euros. Nous les 3 nus propriétaires devons payer 105 Euros sur 24000Euros à percevoir hors, mon frère ne veut pas les payer ( question de principes dit'il )donc nous avons partagé les frais à 3 mais lui pas de réponse au notaire et s'oppose au fait que nous payons. Du coup l'argent se trouve bloquer chez le notaire. Il ne répondu plus à aucun courrier du notaire alors que faire, saisir le juge des référés ? et en supporter tous les frais ? ou y a t'il une autre procédure plus simple et plus rapide ? Merci cordialement

Par **toto**, le **19/12/2011** à **11:15**

payez à la place de votre frère et envoyez lui la facture en ne mentionnant surtout pas la succession ( facture de nettoyage sur une maison... )

si vraiment vous voulez récupérer l'argent par la suite, le TI est compétent si c'est une simple dette

mais vu le montant, je crois que cela n'en vaut pas la peine